

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 20 mars 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 13 mars 2023 DATE D’AFFICHAGE : 13 mars 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
---	--

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 20 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame GROLEAU Anne et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Estelle HERVY

Absents : Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Monsieur Gilles CHASSIER été élu secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET VILLE

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2022 du budget ville, il a été constaté le résultat de l’exercice 2022 suivant :

- Résultats de clôture :

Fonctionnement

Excédent de 2022 : 656 735,91 €

Excédent de l’année 2021 : 935 751,35 €

Soit un excédent cumulé de : 1 592 487,26 €

Investissement

Déficit de 2022 : 83 355,12 €

Déficit reporté : 884 433,60 €

Soit un déficit cumulé de 967 788,72 €

Considérant les reports en investissement suivants :

Montant des reports en dépenses : 254 210,98 €

Montant des reports en recettes : 176 286,23 €

Soit un déficit de 77 924,75 €

Donc un déficit d’investissement cumulé de 1 045 713,47 €

En comptabilité publique l'excédent de fonctionnement doit en premier lieu couvrir le déficit d'investissement. Il est donc proposé l'affectation des résultats suivants :

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) : 1 045 713,47 €

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) : 546 773,79 €

La commission finances du 6 mars 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats de la façon suivante :

- 546 773,79 € en excédent de fonctionnement reporté (RF 002)
- 1 045 713,47 € en excédent d'investissement reporté (RI 1068)

Reçu au contrôle de légalité
le 22/03/2023
Publié ou notifié
le 23/03/2023
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

